



JEF ET PROCESS LICENCES G

A. DÉCISIONS AG : Affiliations gratuites et Homologation Fide

Lors d'AG de novembre 2020, deux modifications ont été votées :

1. Tout jeune titulaire d'une licence G ayant participé à une finale Inter-Ecole ou à un JEF et qui s'affilie à un club ne paye pas de cotisation FEFB (pour l'exercice concerné) et la cotisation FRBE sera prise en charge par la FEFB.
2. Les JEF sont des compétitions FIDE.

B. CONSEQUENCES

Les objectifs conjoints de ces deux points ont pour but d'inciter les jeunes à rejoindre des clubs, leur cotisation étant gratuite la première année. Par après, ils décident de s'inscrire dans un club ou pas.

Le 2^{ème} point a également comme conséquence qu'une immatriculation dans un club doit être faite pour les participants aux JEF.

En effet, les responsables à l'immatriculation FRBE nous ont déclaré ne pas accepter que les résultats des joueurs non affiliés soient effacés au préalable du fichier Swar transmis par le club pour la Fide.

C. PROCEDURE ADMINISTRATIVE

La procédure suivante est donc mise en place (ces instructions peuvent évoluer ou être précisées au fil du temps)

AVANT LE JEF

- De manière pratique :
 - o quand vous inscrivez un jeune non affilié dans un club à un JEF, le système vous demande de créer la licence G → l'application Licence G vous donnera un matricule et le joueur sera dans la base de données FRBE
 - o quand un jeune se présente chez vous, inscrivez-le avec le code licence G complété dans « Clubs-Players Managers de l'ancien site FRBE » (Ecran Divers). Ceci vous facilitera la vie par après
- Le joueur devra ensuite être affilié dans votre club avant le JEF; ceci afin de pouvoir le faire jouer au JEF.

- Dans Swar, lors de l'introduction des joueurs pour un JEF, nous voyons si le joueur est titulaire d'une licence G ou réellement affilié, après un éventuel refresh de la base des joueurs SWAR) Ces refresh ne se font pas systématiquement à chaque affiliation, mais les affiliés sont directement visibles sur les pages des membres des clubs

APRES LE JEF

- Pour bénéficier de la non-facturation de la cotisation FEFB, le responsable de ce club transmet au Trésorier FEFB la liste des joueurs « Licences G devenus membres » (au fur et à mesure, c'est plus facile)
- Le Trésorier FEFB en tiendra compte lors de l'établissement du décompte provisoire ou définitif (0 Eur sera facturé au club soit lors du décompte provisoire (pour ceux introduits avant le 15 septembre) soit lors du décompte définitif (pour les autres)
- Le Trésorier FEFB vous versera le subside relatif à la quote-part FRBE pour ces joueurs (quand les décomptes définitifs FRBE sont émis).

D. CAS PARTICULIERS

1. Le responsable de l'introduction d'une licence G n'appartient pas à un club (responsable dans une école par exemple)
 - o Ou bien il s'organise avec un responsable de club (conseillé)
 - o Ou, à défaut, le jeune sera inscrit sur les listes du club organisant le JEF
2. Cas particulier : le grand distrait qui présente à un JEF un jeune non affilié sans l'avoir inscrit au préalable :
 - a. Il se fait tirer les oreilles car l'inscription de son jeune, pour raison de quota, peut être refusée
 - b. Comme au TIPC ou autre compétition, le jeune sera inscrit sur les listes du club organisant le JEF
 - c. Et ce jeune sera ajouté sur la liste transmise au Trésorier FEFB
3. Le jeune affilié par le passé, et qui ne s'est pas réaffilié au dernier exercice → sa préinscription au JEF passe par la licence G et il rejoint alors le processus «Licence G – Affiliation prise en charge par FEFB »
4. Ceci ne vaut que pour les jeunes affiliés à la FEFB. Les jeunes néerlandophones non affiliés à un club ne pourront participer à un JEF via la seule licence G
5. Pour rappel, les nouvelles affiliations introduites entre le 1^{er} juin et le 31 août ne figurent pas sur les décomptes définitifs FEFB du 15 juin car les cotisations définitives sont calculées sur les données au 31 mai à minuit.

E. PRECISIONS

1. Lors de l'inscription dans un club, le club a libre arbitre pour fixer le montant total de l'inscription : certains clubs incluent un montant forfaitaire pour des cours (par exemple) que ces cours soient suivis ou non et d'autres clubs font payer les cours à chaque participation. Les clubs peuvent avoir aussi une « marge bénéficiaire » qui couvre partiellement l'ensemble des frais du club. Au cas par cas, les clubs décident mais il est impératif de bien détailler ceci et d'assurer la transparence auprès des parents (et notamment les coûts des cotisations « Fédérations »).

2. Le process est d'application pour l'exercice en cours pour les membres licences G au moment du JEF et qui participent à cette compétition.
--> pour être clair : pour l'exercice X-X+1, pour tout JEF jusqu'au 31 mai X+1, pour toute licence G qui participe à un JEF, ses cotisations (FRBE et FEFB) sont prises en charge pour la saison X-X+1.

Maintenant en fonction de la date du JEF, ceci couvre un nombre de mois différents (aux clubs à être dynamiques pour les inscrire dans les licences G dès que possible et dès que prise de connaissance d'un jeune). Pour un JEF entre le 1^{er} juin et le 31 août, vu le fonctionnement actuel des perceptions des cotisations et des transferts de joueurs, le process couvre la période qui va jusqu'au 31 août de l'exercice suivant.

3. Le matricule FIDE pour ces nouveaux joueurs sera attribué par le responsable FRBE lors de l'envoi des résultats.

Version du 24 janvier 2024 (légères précisions ajoutées par rapport à la dernière version)